



ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015	Zone Rec2-071
--------------------------	---------------

1. USAGES AUTORISÉS

1.1 GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

R1 Activité récréative extérieure à faible impact

R3 Activité récréative extensive

1.2 GROUPE D'USAGES / F - FORÊT ET CONSERVATION

F3 Conservation du milieu naturel

2. USAGES PARTICULIERS

2.1 Spécifiquement permis

Équipements de production, de transformation et de transport d'électricité fabriquée à partir d'une centrale hydroélectrique.

Les usages suivants de la classe d'usages "R2 - Récréation d'extérieur à impact majeur" : Centre touristique et base de plein air offrant ou non en location à court terme des unités d'hébergement de type dortoir, chalet, yurte ou tente prête-à-camper (7511) ; Centre d'interprétation de la nature (7516), **terrain de camping (7491)**.

Un marché public temporaire

2.2 Spécifiquement interdit

3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

3.1 Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	15 m	
Marge de recul latérale minimale	5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	12 m	
Marge de recul arrière minimale	10 m	
3.2 Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	2,5 étages et 9,5 m	

4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage	Type 3 - Mixte, public et récréatif
PIIA	Critères d'évaluation applicable au secteur des Sept-Chutes
RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES	Zone Rec2-071